

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est absent : M. François Barbeau, Conseiller district 1

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, Greffière adjointe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2023-02-420

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux

2023-02-421

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

Pour ces motifs, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que présenté.

Adoptée

2023-02-422

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2023;

Pour ces motifs, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2023, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration générale

2023-02-423

5.1 Adoption de la Politique sur le télétravail

Considérant que la Municipalité présente une politique de télétravail pour bien encadrer les employés autorisés à travailler à distance par la direction en assurant une gestion claire et un continuité optimale des pratiques de travail des employés autorisés à travailler à distance;

Considérant que les normes édictées à la politique permettent à la direction d'assurer l'efficacité dans l'exécution des tâches liées au travail fait à distance par les employés autorisés;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Micheal Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter la politique sur le télétravail pour bien encadrer les employés autorisés par la direction à travailler à distance et assurer une gestion par les normes édictées à la politique afin d'assurer l'efficacité dans l'exécution des tâches liées au travail fait à distance.

Adoptée

2023-02-424

5.2 Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – Plan Triennal

Considérant que le 14 janvier 2022, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité de Sainte-Clotilde son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à des fins de consultation;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

Considérant que la direction recommande au Centre de de services scolaire des Grandes-Seigneuries de considérer dans le plan triennal que le Boisé de Pins de la Municipalité de Sainte-Clotilde comprendra 281 unités de maisons de plus d'ici la fin 2025;

Par conséquent,

Il est proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'aviser le Centre de de services scolaire des Grandes-Seigneuries afin de considérer dans le plan triennal que le Boisé de Pins de la Municipalité de Sainte-Clotilde comprendra 281 unités de maisons de plus d'ici la fin 2025, et par conséquent un besoin d'espaces supplémentaires pour les élèves futurs;

De prendre acte le projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à des fins de consultation transmis par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la Municipalité de Sainte-Clotilde, le 14 janvier 2022.

Adoptée

2023-02-425

5.3 Congrès ADMQ inscription

Considérant que la participation de la directrice générale Amélie Latendresse et de la greffière adjointe Natacha Jodoin congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec fera bénéficier les cadres dans l'exécution de leurs fonctions grâce aux formations offertes;

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec est prévu dans les contrats de travail de chaque cadre et que l'inscription est au montant de 566\$ plus les taxes applicables pour chacune;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'accepter que la directrice générale Amélie Latendresse et la greffière adjointe Natacha Jodoin s'inscrivent au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec et bénéficient des formations pour leurs postes de travail, tel que prévu à leurs contrats de travail pour un montant de 650.76\$ pour chacune incluant les taxes applicables;

D'autoriser les dépenses d'hébergement et de repas qui seront engagées lors du congrès, le tout en accord avec la politique de remboursement des dépenses de la Municipalité.

Adoptée

2023-02-426

5.4 Changement du maire suppléant

Attendu qu'en vertu de l'article 116 du Code Municipal le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Attendu que le Conseil souhaite que tous les conseillers puissent avoir la chance de remplir cette fonction;

Attendu que monsieur André Perrault, conseiller du district 2, agit à titre de maire suppléant depuis huit mois;

Attendu que madame Julie Dupuis, conseillère du district 3, a manifesté son intérêt à devenir mairesse suppléante;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner madame Julie Dupuis, afin d'agir à titre de mairesse suppléante.

Adoptée

2023-02-427

5.5 Signataire des chèques – Maire suppléant

Attendu que la désignation d'une nouvelle mairesse suppléante, madame Julie Dupuis, conseillère;

Attendu les résolutions 2021-003, 2021-11-229 et 2022-07-177 concernant les signataires et les représentant Visa de la Municipalité;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner monsieur Guy-Julien Mayné, maire, ainsi que madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'agir à titre de signataire pour les effets bancaires de la Municipalité;

D'autoriser madame Julie Dupuis, mairesse suppléante, à agir à titre de signataire lors d'absences ou d'incapacités du maire;

D'autoriser monsieur Stéphane Nadeau, directeur des travaux public, à agir à titre de signataire lors d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et greffière-trésorière;

De désigner madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, et madame Lyne Payant, secrétaire administrative, comme représentantes pour VISA;

De désigner madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentante pour ACCORD D;

De remplacer la résolution 2022-07-177 par la présente.

Adoptée

6. Sécurité publique

7. Travaux publics

2023-02-428

7.1 Rénovation isolation garage de la voirie

Considérant que le toit du garage municipal manque d'isolation et a besoin de travaux de rénovation;

Considérant que deux demandes de prix ont été faites :

- La soumission de JCD Inc. est au montant de 2000.00\$ plus taxes applicables
- La soumission de Isomax est au montant de 2700\$ plus taxes applicables

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'octroyer le mandat d'isoler le toit du garage municipal à l'entreprise JCD Inc. pour un montant de 2299.50\$ incluant les taxes applicables.

D'imputer les dépenses de rénovation au programme de subvention PRABAM.

Adoptée

2023-02-429

7.2 Système d'alarme - demande de prix

Considérant que le contrat de service de système d'alarme pour le Centre communautaire vient à échéance et que deux demandes de prix ont été faites comme suit :

- Ali Sécurité 186.00\$ plus les taxes applicables
- Technisécur 191.00\$ plus les taxes applicables

Considérant que la Municipalité doit renouveler le contrat annuel;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Julie Dupuis

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de service de système d'alarme pour le Centre communautaire à l'entreprise Ali Sécurité 213.85\$ pour l'année incluant les taxes applicables.

Adoptée

2023-02-430

7.3 Génératrice pour le Réacteur biologique séquentiel – demande de prix

Considérant que l'ingénieur de conception du réacteur biologique séquentiel « RBS » du nouveau développement recommande l'installation d'une génératrice au RBS pour les cas où une panne de courant surviendrait afin d'assurer la continuité du fonctionnement des pompes;

Considérant que trois demandes de prix ont été faites pour la commande d'une génératrice selon les spécifications recommandées par l'ingénieur du RBS et l'électricien de la Municipalité :

- Drummond 61 250.00\$ plus les taxes applicables
- Galexi 69 560.00\$ plus les taxes applicables
- Générac 61 210.00\$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'acheter la génératrice de marque Générac pour le montant de 70 376.20\$ incluant les taxes applicables pour le réacteur biologique séquentiel;

Que la dépense visée par la présente soit acquittée par un emprunt au surplus général non affecté sur un terme de 5 ans remboursé par le secteur visé.

Adoptée

2023-02-431

7.4 Congrès Travaux Publics Québec – directeur des travaux publics

Considérant que le directeur des travaux publics bénéficierait à participer au Congrès de TP Québec qui a lieu du 25 au 27 octobre 2023 à Trois-Rivières pour le montant de 1175\$ en prévente;

Considérant que le Congrès sera bénéfique par ses formations pour le directeur des travaux publics dans l'exécution de ses fonctions;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'accepter que le directeur des travaux publics bénéficierait à participer au Congrès de TP Québec qui a lieu du 25 au 27 octobre 2023 à Trois-Rivières pour le montant de 1175\$ en prévente et dans lequel les formations seront bénéfiques aux fonctions du directeur;

D'autoriser les dépenses d'hébergement et de repas qui seront engagées lors du congrès, le tout en accord avec la politique de remboursement des dépenses de la Municipalité.

Adoptée

2023-02-432

7.5 Formation directeur des travaux publics en ligne – TP Québec

Considérant que le directeur des travaux publics demande au conseil la possibilité de suivre une formation en ligne sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures en mars prochain via l'Association des travaux publics du Québec pour une somme de 525\$ taxes incluses;

Considérant que la formation permettra au directeur d'optimiser ses fonctions au sein de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions, notamment au niveau des trottoirs, chaussées et bordures;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des travaux publics de s'inscrire à la suivre formation en ligne sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures en mars prochain offerte par l'Association des travaux publics du Québec pour une somme de 525\$ taxes incluses dans le but d'optimiser ses fonctions dans le cadre de son poste de travail.

Adoptée

2023-02-433

7.6 Demande à la MRC des Jardins-de-Napierville – Mise à jour du Plan d'intervention dans le cadre du programme d'aide à la voirie local du ministère des transports

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis sur pied un Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) divisé en trois axes, soit la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures;

Considérant que le PAVL permet aux municipalités locales de recevoir des aides financières pour l'amélioration – volet redressement seulement pour les interventions retenues au plan d'intervention et priorisation du plan de sécurité;

Considérant que le MTQ nomme, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC) comme organisme admissible à une demande d'aide financière pour la réalisation du plan d'intervention et en sécurité d'une durée de trois ou quatre ans;

Considérant que la réalisation de ce plan d'intervention permettra ainsi d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local, par une priorisation des travaux d'infrastructures qui permettront notamment d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que ce plan a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme stratégique par les intervenants du milieu;

Considérant que le MTQ a mis sur pied un programme d'aide financière permettant le remboursement, jusqu'à 100 % des sommes encourues, pour la réalisation de ces plans d'intervention et en plan de sécurité;

Considérant qu'en 2016, la MRC des Jardins-de-Napierville a participé à une édition antérieure du programme PIIRL du MTQ, en confiant son élaboration à une firme externe de génie-conseil Stantec;

Considérant que le dernier Plan d'Intervention date du mars 2016 et que depuis, certains tronçons se sont détériorés;

Considérant que le PAVL vise aussi à soutenir les gestionnaires des municipalités dans l'administration de leurs actifs routiers, notamment par la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier dont ils ont la responsabilité;

Considérant que les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande d'aide dans le cadre des volets Redressement et Accélération par entente intermunicipale et par voie de résolution;

Considérant que la municipalité de Sainte-Clotilde désire soumettre des demandes au volet Redressement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) conjointement avec les municipalités limitrophes de celle-ci, s'il y a lieu, et ce, afin de potentiellement réduire les coûts des travaux admissibles;

Considérant que pour être admissible à un regroupement de municipalités limitrophes touchant deux MRC, les plans d'intervention de chacune des MRC doivent avoir identifié que tous les tronçons de route à la demande fassent partie intégrante des interventions retenues aux planifications quinquennales/triennales des Plans d'intervention de chacune de nos MRC respectives, soit MRC des Jardins-de-Napierville et la MRC du Haut-St-Laurent;

Par conséquent,
Il est proposé par André Perrault
Appuyé par Julie Dupuis
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de déposer une demande de subvention afin de mettre à jour le Plan d'Intervention et le Plan de sécurité dans le cadre du PAVL, et ce, pour permettre aux municipalités de déposer des demandes d'aides financières pour la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local dont ils ont la responsabilité;

Qu'une copie de la présente résolution soit, aussi, transmise aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville, à la municipalité de Saint-Chrysostome ainsi qu'à la députée du comté de Huntingdon, Madame Carole Mallette.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

2023-02-434

8.1 Technicien en traitement des eaux – RBS

Considérant que le promoteur du projet domiciliaire ayant construit le réacteur biologique séquentiel « RBS » ne paye plus le technicien en traitement des eaux, Gabriel Réboul, responsable du bon fonctionnement du RBS depuis le mois de novembre 2022;

Considérant que l'article 8 de l'entente avec le promoteur stipule qu'il est de la responsabilité du promoteur d'opérer le RBS jusqu'à la réception provisoire par la Municipalité;

Considérant qu'en conformité avec le ministère de l'environnement, il est dans notre obligation d'assurer le bon fonctionnement du RBS avec un technicien en traitement des eaux;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater Gabriel Réboul, technicien en traitement des eaux responsable du bon fonctionnement du réacteur biologique séquentiel « RBS » et de son utilisation jusqu'au mois de juin 2023 avec possibilité de renouvellement;

De procéder aux démarches avec le promoteur pour répartir les frais liés à l'embauche du technicien Gabriel Réboul pour le fonctionnement du RBS.

Adoptée

9. Santé et bien-être

10. Urbanisme

2023-02-435

10.1 Offre de services d'inspection pour les piscines 2023

Considérant que deux offres de services ont été reçues pour les services d'urbanisme;

Considérant qu'Urbatek et W Urbanisme offrent leurs services pour l'inspection des piscines pour l'année 2023;

Considérant que les services offerts bonifieront la collaboration avec l'inspecteur municipal pour l'exécution de ses tâches;

Considérant que les services offerts par les deux sous-traitants sont les suivants :

- Inspection piscine des citoyens : 50\$ par piscine
- Rédaction d'un avis d'infraction : 62,75\$ de l'heure

Considérant que les services offerts par W Urbanisme sont les suivants :

- Inspection piscine des citoyens : 30\$ par piscine (28\$ par jour d'inspection)
- Rédaction d'un avis d'infraction : 12,50\$ de l'heure

- Inventaire des piscines résidentielles sur le territoire sur orthophoto pour un montant de 575\$ plus les taxes applicables

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Micheal Dinnigan

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater W Urbanisme pour les services pour l'inspection des piscines à 30\$ par inspection de piscine et 12.50\$ par rédaction d'un avis d'infraction pour l'année 2023 sur le territoire de la Municipalité ainsi que l'option de dresser un inventaire des piscines résidentielles sur le territoire sur orthophoto pour un montant de 575\$ plus les taxes applicables.

2023-02-436

10.2 Changement de nom de rue Ste-Clotilde pour la rue Vinet

À 19h23 Robert Arcoite se retire de la salle.

Attendu qu'une demande de changement de nom de rue pour changer le nom de la rue Ste-Clotilde pour le nom de rue « Rue René Vinet » afin d'honorer M. Vinet en tant que bâtisseur de la municipalité et ayant vécu à la municipalité pendant plus de 80 ans;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal déclare le nom de la rue Ste-Clotilde soit changé pour le nom de rue « Rue René Vinet » afin d'honorer M. Vinet en tant que bâtisseur de la municipalité et ayant vécu à la municipalité pendant plus de 80 ans;

Qu'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation du toponyme.

Robert Arcoite revient à 19h26.

Adoptée

2023-02-437

10.3 Avis de motion du règlement numéro 504 relatif au projet particulier de construction de modification ou d'occupation de l'immeuble

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 504 relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation de l'immeuble.

L'objectif du présent règlement est de permettre au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions prévues au règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme.

2023-02-438

10.4 Adoption du projet de règlement numéro 504 relatif au projet particulier de construction de modification ou d'occupation de l'immeuble

Considérant que la Municipalité a le pouvoir en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que le recours à ce type de règlement permet une flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme;

Considérant que l'application d'un règlement sur les projets particuliers peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante, sans permettre toutefois à un projet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion à cet effet a été donné lors de la séance ordinaire du 20 février 2023;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter le projet de règlement no.504 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

2023-02-439

10.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 474-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 474-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 474-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Que ce projet de règlement a pour objet l'ajout d'un article afin d'établir les frais pour une demande de PPCMOI.

11. Loisirs et culture

2023-02-440

11.1 Activité chien et lecture

Attendu que la responsable de la bibliothèque aimerait organiser une activité à la bibliothèque municipale, les samedis avant-midi, pour les élèves qui éprouvent de la difficulté en lecture;

Attendu que le programme « Les Amis de Shelsea » propose une activité de lecture qui est dirigée par une animatrice accompagnée d'une chienne de race Leonberg de deux ans et demi;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le démarrage du projet « Les Amis de Shelsea » à la bibliothèque municipale les samedis avant-midi comprenant une animatrice avec sa chienne Shelsea ayant pour objectif de motiver et aider les enfants qui éprouvent de la difficulté en lecture dans notre Municipalité.

Adoptée

12. Correspondances

2023-02-441

12.1 Demande de don pour une classe verte

Considérant la demande de don pour offrir une classe verte aux élèves de la 3^e et 4^e année du primaire de l'école de Sainte-Clotilde pour aider le manque à combler de 4616.16\$;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'accorder un montant de 2000\$ pour donner suite à la demande de don de l'école de Sainte-Clotilde pour offrir une classe verte aux élèves de la 3^e et 4^e année du primaire et ainsi aider à démarrer l'activité.

Adoptée

13. Affaires diverses

2023-02-442

13.1 Zone de rencontre neutre

Considérant que le conseil veut offrir une zone de rencontre neutre pour que les citoyens puissent en bénéficier et échanger en toute sécurité selon leurs besoins;

Considérant que la municipalité est dotée de caméras à plusieurs endroits qui sont déjà installées et fonctionnelles;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'accepter de créer une zone de rencontre neutre pour que les citoyens puissent échanger en toute sécurité et sous surveillance vidéo selon le besoin ponctuel dans l'entrée de l'hôtel de ville.

Adoptée

2023-02-443

13.2 Cérémonie des vœux

Considérant qu'une Cérémonie des vœux est prévue au centre communautaire de la Municipalité le 24 février à 17h00;

Considérant que la soirée permettra aux élus d'échanger un moment convivial avec les citoyens et autres élus de la MRC pendant laquelle de la nourriture et des breuvages seront servis pour une centaine de personnes pour une dépense maximale de 3000\$ incluant le montant alloué pour le sous-traitant qui fera jouer de la musique;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser les dépenses de breuvages, de nourriture et de musique pour l'événement de la Cérémonie des vœux qui aura lieu le 24 février 2023 à 17h00 au centre communautaire de Ste-Clotilde lors duquel les citoyens pourront échanger avec les élus pour une somme maximal 3000\$.

Adoptée

14. Présentation des comptes payables

2023-02-444

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 9 février 2023;

- Comptes à payer : 300 477.53\$
- Dépenses incompressibles : 104 268.61\$

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Micheal Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 300 477.53\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 104 268.61\$.

Adoptée

15. Période de questions

2023-02-445

16. Fermeture de la séance

Il est,

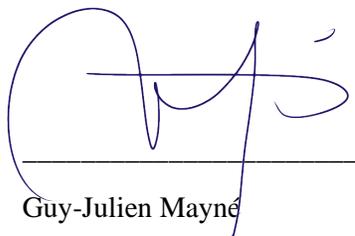
Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Micheal Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 19h56.

Adoptée



Guy-Julien Mayné

Maire



Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 20 février 2023.
